

Actualités sur le recensement de la population

CNERP – séance du 8 octobre 2019



**01**· Sujets juridiques en cours

**02**· Tests et expérimentations

**03**· Point méthodologique

**04**· Colloque en 2020 ?

01

Sujets juridiques en cours



- [Art 127 loi Pacte](#) : expérimentation durant 3 ans pour recourir à une entreprise prestataire, dans le cadre des marchés publics, pour la collecte du recensement
- [Décret d'application](#) rédigé en juin 2019 par l'Insee pour une mise en oeuvre envisagée dès 2020
- Mais non publié car [échanges sur l'article 2](#)
- Et demande de passage au CNEN

==> [Report de la première expérimentation à 2021](#)

- **Article 1** : expérimentation en 2021-2022-2023
- **Article 2** : les entreprises prestataires doivent signer une convention avec l’Insee avant de contractualiser avec la commune (respect du protocole, suivi de la formation AR, pas d’autres activités en simultanée)
- **Article 3 et 5 fixent le calendrier** : les entreprises doivent informer l’Insee de leur intention de participer avant le 30 avril de l’année précédente ; les communes doivent manifester leur intérêt avant le 1er juillet de l’année précédente.

Signature du contrat avant le 31 octobre.

- **Article 4** : prévoit que les entreprises prestataires adressent un bilan annuel à l’Insee avant le 30 avril de l’année d’enquête
- **Article 5** : prévoit un bilan annuel fait par l’Insee avec des éléments chiffrés et les résultats d’enquête auprès des communes expérimentatrices. Ce bilan sera présenté chaque année à la Cnerp.

==> Un décret ensuite chaque année en juillet/août pour désigner les communes autorisées à expérimenter

- **Rappel** : plusieurs sujets dont la suppression de la catégorie des rattachés administratifs de la population comptée à part, la mise en avant du RIL, l'introduction d'internet et le changement de méthode pour Mayotte
- De nombreux échanges avec le SGG
- Le projet de décret a été transmis en septembre au Conseil d'Etat
- Délais de publication ??

- Contentieux en Conseil d'Etat
- Avis de la Commune de Compiègne (41 660 habitants)
 - Vice de **procédure** ? Pas de contreseeing du ministre chargé de la ville et du logement
 - Problème d'immeuble à cheval sur la commune et sur une autre commune : **défaut de base légale du critère géographique et contradiction avec la jurisprudence** établie sur les communautés
- Sur la **base légale**
 - Position Insee : cas non prévu par la loi de 2002 et les décrets == > l'Insee est garant de la méthode pour garantir l'équité des communes et la fiabilité des chiffres
 - Unité statistique tirée : l'adresse et non le logement. Seule exception : adresse avec plusieurs bâtiments et représentant plus d'une centaine de logements
 - Un immeuble ne peut correspondre qu'à une seule adresse déterminée par la localisation géographique de sa porte d'entrée.
- En jeu : **une vingtaine de logements**

02

Tests et expérimentations



- Rappel : **test de collecte en séquentiel** dans les logements individuels depuis 2 ans
 - En 2018 expérimentation sur 16 communes volontaires
 - En 2019 : sur 183 communes sélectionnées au hasard
- **Trés bons résultats** en terme
 - D'avancement : 35% de réponses internet spontanées en 5 jours
 - Evolution du taux de réponse par internet : + 6 points dans les communes du test contre + 3 points dans les autres

- Mais une **inquiétude** : risque-t-on d'introduire un effet de mesure ?
 - Si les réponses par séquentiel sont différentes des réponses classiques par internet en terme de catégorie de logement notamment
- Choix de mener un **test élargi** pour identifier si un tel effet existe
 - 67 zones de supervision tirées pour 2020 avec un plan de sondage étudié
 - Soit 1 192 communes concernées (151 GC et 1 041 PC)
- **Attente du résultat** avant de décider de la généralisation de ce nouveau protocole
 -

Objectif : supprimer les mentions “père” et “mère” pour les remplacer par la mention “parents”

logement : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année → Remplissez un bulletin individuel pour chacun de ces

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, renseignez le numéro de la personne ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle		
					Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	Sa mère* (biologique ou adoptive)	Son père* (biologique ou adoptif)
1			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 1 est la personne n°	La mère* de la personne 1 est la personne n°	Le père* de la personne 1 est la personne n°
2			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 2 est la personne n°	La mère* de la personne 2 est la personne n°	Le père* de la personne 2 est la personne n°
3			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>				
4			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>				
5			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>				
6			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>				
7			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>				
8			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>				

ent : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année

	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, renseignez le numéro de la personne ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle	
					Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	Son ou ses parents (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 1 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 1 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 2 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 2 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 3 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 3 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 4 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 4 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 5 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 5 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 6 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 6 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 7 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 7 sont les personnes n° et n°
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 8 est la personne n°	Le ou les parents de la personne 8 sont les personnes n° et n°

plus de 8 habitants permanents : indiquez le nombre de personnes supplémentaires et remplissez un bulletin individuel pour chacune

- **Test préalable en cours au T4 :**
 - Objectif : 1000 répondants
 - Test mené par des enquêteurs Insee
 - Auprès d'un échantillon de ménages ayant répondu à l'EAR 2019 par questionnaire papier
 - En sur-représentant les familles recomposées et monoparentales
 - Protocole : remplissage du nouveau questionnaire en auto-administré puis questionnaire qualitatif posé par l'enquêteur
- **Exploitation des résultats** au T1 2020 pour décision avant avril 2020
- **Réunion avec des associations de familles homoparentales** en décembre pour expliquer les actions menées par l'Insee sur ce sujet

03

Point méthodologique



- La loi égalité réelle (2017) a changé la méthode de recensement à Mayotte pour passer d'un recensement exhaustif quinquennal à un recensement en continu...
- ... malgré l'avis très négatif émis par l'Insee
- La première EAR à Mayotte aura lieu en 2021; 2017 dernier recensement exhaustif
- Mise en place à compter de septembre 2019 d'une équipe de recensement à Mayotte de 5 personnes et déménagement prochain du Service Régional
- Les EAR de Mayotte auront lieu à la même période qu'à La Réunion et avec le même questionnaire ==> le questionnaire ne sera plus spécifique au département
- Mais, réflexion méthodologique en cours depuis 1 an pour identifier la meilleure méthode d'échantillonnage
 - Dans le contexte d'un habitat en tôle qui représente 40 % des logements
 - Plusieurs scénarios simulés avec en général un arbitrage difficile entre biais ou variance
 - Décision prévue en novembre

- Rappel : **changement de questionnaire en 2018**
 - Identification d'un effet sur la mesure de la population
 - En raison d'une diminution du nombre d'enfants en double-compte
 - Estimation de l'effet au niveau national fin 2018 à partir d'une EAR
 - - 0,1 % en 2016
 - Un effet chaque année pendant 7 ans : effet cumulé de - 0,7 % à partir de 2022
 - Fiches techniques : <https://www.insee.fr/fr/information/2383177>
- Travaux en cours de **ré-estimation à partir de 2 EAR** (2018 et 2019)
 - Sans changement de méthode d'estimation, le chiffrage effectué sur une EAR est confirmé
 - Mais analyse en cours de la méthode et des possibilités de décontraction par région / département

04

Un séminaire CNIS sur le recensement ?



- Objectif : **identifier les besoins des utilisateurs** non couverts par la diffusion actuelle du recensement pour ensuite améliorer les produits de diffusion
- Quand ? **Avril/mai 2020**
- Comment ?
 - Identification des thématiques récurrentes adressées à l'Insee sur le recensement
 - Par différents canaux : les directions régionales, IIS, le bureau de presse, le CASD
 - Mise en place d'un petit groupe pour organiser ce séminaire
 - **Candidat Cnerp ?**
- Quoi ?
 - Probablement deux types de demandes : des demandes de nouveaux produits de diffusion et des demandes d'ajout de question ou de modification de questionnaire
- Et ensuite ?
 - L'Insee établira **un plan d'action** visant à prendre en compte les besoins exprimés lors de ce séminaire

Retrouvez-nous sur :

insee.fr



Valérie Roux
Cheffe du Département de la
démographie

Cliquez pour ajouter un titre